

République Française

Liberté - Egalité – Fraternité

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

ARRETE N° 2012/32

**Réglementant la circulation à l'occasion d'une retraite aux flambeaux
Et autorisant un feu de la Saint Jean le samedi 15 juin 2013**

Le Maire de Saint Léger en Yvelines,

Vu les articles L 2211-1, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2/03/1982 modifiée relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code de la route,

Considérant que dans le cadre de la fête villageoise, il est organisé dans le village, le samedi 15 juin 2013 une retraite aux flambeaux : qui se déroulera de 22 heures à 1 heure du matin, sur le circuit suivant : Place du Gros Billot, Rue de la Croix Blanche, Rue Octave Allaire, Route des Grands Coins, Rue de la Mare aux Chiens, Rue de la Harpe, Route de Rambouillet, Place de la Mare Gautier.

Considérant qu'à l'issue de cette retraite aux flambeaux, il sera organisé un feu de la Saint Jean aux abords de la Mare Gautier,

ARRETE :

Art. 1^{er} - La circulation sera limitée le samedi 15 juin 2013, de 22 heures à 1 heure du matin, à 30 km / heures, sur le circuit suivant : Place du gros billot, Rue de la croix blanche, Rue Octave Allaire, Route des grands coins, Route de la mare aux chiens, Rue de la Harpe, Route de Rambouillet, puis retour place de la Mare Gautier.

Art. 2 - Cette restriction ne s'applique pas aux services d'incendie et de secours.

Art. 3 - Un feu de la Saint Jean sera organisé par la commune de Saint Léger en Yvelines, à l'issue de la retraite aux flambeaux, aux abords de la Mare Gautier. Un périmètre de sécurité sera établi par les organisateurs.

Art. 4 - Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Mr le Sous-Préfet de Rambouillet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montfort l'Amaury,
- Monsieur le Commandant des pompiers de Montfort l'Amaury,

Fait à Saint Léger en Yvelines,
le 14 Juin 2013
Le Maire,

Jean-Pierre GHIBAUDO